

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé			
Département(s)	DECS	Date	28 août 2026
Numéro	26.388	Heure	9h16

Auteur-e(-s) : Misha Müller	Lié à (facultatif) : ad
Titre : Contrôle coercitif : quelle formation et quelle expertise pour les magistrat-e-s ?	
Contenu : Alors que les féminicides sont, dans la majorité des cas, précédés de comportements de contrôle coercitif, dont la détection est complexe, les magistrat-e-s figuraient parmi les absent-e-s du Symposium national KidsToo consacré à cette problématique, le 10 juin 2026, à Neuchâtel. Le Conseil d'État peut-il indiquer quelles bases légales permettraient de renforcer la formation continue des magistrat-e-s en la matière ou, à défaut, de garantir un recours à des spécialistes dans les procédures concernées ?	

Demande spécifique liée au traitement	
Réponse orale	NON

Auteur-e ou premier-ère signataire : <i>prénom, nom</i> (obligatoire) : Misha Müller		
Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :
Nathalie Ljuslin	Karim Djebaili	Hugo Clémence
Amina Chouiter Djebaili	Barbara Blanc	Diane Skartounis
Emile Blant		